

# Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE  
14, rue Drouot (Paris 9<sup>e</sup>)  
Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir  
5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
142, rue Montmartre (Paris 2<sup>e</sup>)  
Téléph. : CENTRAL 80-62

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.  
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

DIRECTEUR  
Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction  
14, rue Drouot, Paris (9<sup>e</sup>)

## L'Expiation et le Miracle

La double condamnation de M. Charvet, curé de Montaique, et du chanoine Lagardère cause grande colère dans le clan de la Croix et de la feuille à Muraus.

Ces apôtres du catholicisme intransigent et du néo-royalisme se battent les flancs pour démontrer l'injustice de la condamnation des deux prêtres qu'on va bientôt coiffer, soyez-en sûrs, de l'aurole du martyre.

Actuellement, la théorie de ces débiants en gros de sophisme est celle-ci :

MM. Lagardère et Charvet n'ont fait que développer la théorie de l'Expiation et du miracle. Or, cette théorie est en complète conformité avec la doctrine catholique. Entraver la prédication de la doctrine catholique, c'est porter atteinte à la liberté des cultes. Ce ne sont donc pas MM. Lagardère et Charvet qui sont les coupables, mais bien les juges qui les ont condamnés.

De la doctrine de l'Expiation et des miracles en général, je n'ai cure, laissant aux casuistes le soin de discuter sur des questions transcendantes qui m'indiffèrent. Mais de l'application qui en est faite à l'heure actuelle, il faut bien s'en occuper, puisque cette application arrive à faire de la doctrine une propagande alarmiste.

Vous nous dites, Messieurs :

— La France a été coupable. Elle a mérité le châtiment et ce châtiment, c'est la guerre actuelle. Autrement dit, ce sont nous, les Français, qui, par nos débordements et nos impiétés, ont été les causes de la guerre.

Vous faites table rase à tous les livres jaunes, gris, verts, publiés par la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Italie. Ces livres, pourtant, établissent nettement que cette guerre a été préparée depuis plusieurs lustres par l'Allemagne, qu'elle a été voulue, que l'assassinat de l'archiduc d'Autriche n'a été qu'un prétexte. Aujourd'hui, il n'y a pas un peuple au monde, sauf l'Allemagne, et peut-être quelques aveugles volontaires autrichiens, qui ne soit convaincu que l'Allemagne a été l'agresseur.

Et vous osez venir nous dire :

— Non, l'Allemand ne nous a pas attaqué volontairement. Il y a été entraîné et forcé par la volonté divine qui voulait faire expier à la France ses fautes et qui n'avait d'autres moyens que la guerre.

Cela revient à dire, si je ne m'abuse, que ce sont les Français qui sont cause de tout le mal.

Eh bien ! je prétends, moi, que si dans un café quelconque un consommateur soutenait cette thèse de la France pro-

vocatrice, pour quelque cause que ce soit, il ne manquerait pas de se trouver quelqu'un pour rapporter à qui de droit les imprudentes paroles prononcées et l'autorité ne mangierait pas de sevir contre celui qui les aurait proférées, et ce serait justice.

Voilà théorie du miracle, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, n'est pas moins déprimante.

M. Charvet, dans sa défense, a dit : « La France a été coupable, mais le sang de ses enfants a lavé ses fautes. »

En outre, si on en croit un témoin entendu au procès, M. Charvet attribuerait la victoire de la Marne à la sainte Vierge, puisqu'elle s'était produite le 8 septembre, jour d'une fête de la madone. Et le curé de Montaique ajoutait : *Le général Joffre lui-même l'a reconnu !*

J'ai en tous les communiqués du grand état-major ; je les ai lus encore et, nulle part, je n'ai trouvé trace de cette déclaration du généralissime.

Attribuer la victoire de la Marne à un miracle, c'est répandre un bruit alarmiste qui tombe nettement sous le coup de la loi. Affirmer, comme l'a fait dans sa brochure le curé de Nanterre, que sainte Geneviève a réparé les fautes commises par les généraux de la République, « coupables d'incapacité et de pis encore », c'est dire que notre armée aurait été battue sans l'intervention céleste, c'est dire qu'elle était incapable de résistance, c'est laisser entendre qu'elle peut se trouver demain encore dans la même situation, c'est sonner à toute volée le tocsin d'alarme.

S'il y a une loi contre les alarmistes, il faut l'appliquer à ceux qui jettent l'alarme et la panique.

C'est ce qu'ont fait le chanoine Lagardère et le curé de Montaique ; c'est ce que continue à faire le curé de Nanterre en lançant sa brochure à des milliers et des milliers d'exemplaires ; c'est ce qu'ont fait et ce que feront tous les curés qui, du haut de leur chaire, prêchent dans ces conditions la doctrine de l'Expiation et du miracle.

Pour l'honneur de notre héroïque armée qui, par ses propres moyens, et sans intervention miraculeuse, fait l'admiration du monde, pour le salut de la France, qu'on châtie et qu'on frappe impitoyablement les alarmistes, à quelque classe de la société et à quelque secte qu'ils appartiennent.

Le chanoine Lagardère et le curé Charvet, c'est peu.

Le curé de Nanterre, l'abbé Musset et ses imitateurs, ce serait mieux.

Et cela sera, car il faut que cela soit, si nous voulons la victoire.

Charles BOURG.

## Le Front d'Orient

**Un aveu**  
Londres, 13 novembre. — On mande de Rotterdam au Daily Telegraph : La Nouvelle Presse libre de Vienne publie une dépêche de son correspondant au quartier général austro-allemand qui est en contraste frappant avec les rapports officiels ennemis relatifs à la campagne de Serbie et aussi avec le ton général des dépêches publiées par les journaux allemands.

Au lieu de représenter l'armée serbe fuyant en panique et en désordre devant la rapide avance de l'ennemi, ce correspondant insiste sur le petit nombre des prisonniers, sur la nature difficile du terrain et sur l'esprit splendide des soldats serbes qui refusent de prêter l'oreille à toute suggestion de se rendre.

Il ajoute que les Serbes ont jusqu'à présent exécuté leur retraite sans pertes notables. Ceci est dû au fait qu'ils suivent, dans leur retraite, la méthode russe, tendant à tenir leurs forces intactes jusqu'à ce que reviennent des jours meilleurs.

Les combats n'ont été jusqu'à présent que des combats d'arrière-garde, quelquefois cependant très opiniâtres. Généralement, l'infanterie seule y participe, car l'artillerie serbe a été retirée au moment des attaques austro-allemandes afin de ne pas augmenter les pertes de matériel.

**Turcs et Bulgares**  
Rome, 12 novembre. — D'après le correspondant du Corriere della Sera à Bucarest, les troupes austro-allemandes est sur le Danube.

Plusieurs bataillons d'Allemands sont déjà arrivés dans la région de Varva et Burgas pour renforcer les troupes composées de musulmans et de Bulgares qui s'y trouvent.

Une division ottomane est également arrivée dans cette région. Presque toutes ces troupes sont commandées par des officiers allemands.

Le corps d'armée de Tchataldja est parti à destination de Sofia, Dubnitza, Ginnasio et Melnik.

Les armées bulgares ont subi des pertes terribles dans leur lutte contre les Serbes et les Anglo-Français.

À la suite de la défaite subie au sud de la Macédoine, l'état-major bulgare a été contraint de dégarnir la frontière roumaine pour envoyer des renforts à l'armée qui opère dans la région d'Uskub et de Velès.

**En attendant la reprise de l'offensive**  
Lausanne, 13 novembre. — La Gazette de Francfort écrit : Il est douteux qu'une grande bataille soit engagée entre les troupes austro-allemandes et les troupes serbes, celui-ci s'étant retiré sur la ligne Ipek-Djakova et dans la région de Pizren, où il attend

l'occasion favorable de reprendre l'offensive.

**Pritchina aux Bulgares ?**  
Lausanne, 13 novembre. — Suivant la Gazette de Francfort, la cavalerie bulgare serait entrée à Pritchina.

**Le flanc droit bulgare menacé**  
Athènes, 12 novembre. — Les Bulgares combattant dans le col de Babuna donnent des signes d'affaiblissement.

Leur ligne a été brisée sur l'aile gauche par la force des attaques serbes qui étaient malendues et dont l'ennemi n'avait pas évalué la force avec justesse. Les Français menaçant le flanc droit ennemi.

**Guillaume chez les Bulgares**  
Londres, 13 novembre. — Le correspondant du Daily Mail à Copenhague télégraphie le 12 novembre :

Selon une dépêche reçue ce soir, le Kaiser se rendrait à Sofia où il rendra visite au roi Ferdinand, a passé à Orsova sur la frontière de Hongrie et de Roumanie.

Après un séjour de deux jours à Sofia, le Kaiser ira inspecter les armées du général Mackensen, puis il partira pour Constantinople.

**Chez les Roumains**  
Ismarcheraient avec les Russes  
Le même correspondant assure que des troupes russes attaquent les Bulgares, avec des forces suffisantes, les Roumains marchent et envoient 300.000 hommes à la conquête de la Transylvanie. Le concours militaire de la Russie est cependant indispensable à cette occasion qui ralliera tous les hommes d'Etat roumains et le souverain lui-même lorsque la garantie du succès sera obtenue.

Un certain esprit de réaction commence à se faire jour dans l'armée bulgare devant l'insolence des officiers allemands.

A Vidin, deux d'entre eux qui avaient insulté un officier bulgare subalterne peu obéissant, ont été tués par des soldats bulgares ; l'officier bulgare a été emprisonné, mais ses collègues demandent sa libération.

Le mécontentement commence à naître dans la plupart des garnisons.

**Chez les Grecs**  
Lord Kitchener porte des propositions  
Lausanne, 13 novembre. — Le journal vénéloziste Paris écrit : Lord Kitchener sera reçu à Athènes par le Roi, à qui il soumettra de nouvelles propositions de la part de la Quadruple-Entente.

## Les Bandits neo-royalistes

**Un Faux**  
Vous connaissez le dernier « bateau » des cléricaux ?

Ils ont remarqué que tout ce qui est allemand, ou suspect d'être allemand, est odieux aux Français.

Ils se sont empressés de déclarer sur tous les tons que l'anticléricalisme français est d'origine allemande.

Cette affirmation de prime abord stupéfiante — car ni Philippe-le-Bel, ni les auteurs de la Constitution civile du Clergé ne semblent avoir été chercher en Allemagne des leçons d'anticléricalisme, — les hommes du Pape l'appuyèrent sur une lettre de Bismarck au prince d'Armin.

Dans cette lettre, datée du 7 novembre 1871, le chancelier de fer invitait son ambassadeur à Paris à seconder les efforts qu'il faisait, dès cette époque, pour abaisser le catholicisme et la papauté.

Cette lettre a été publiée par l'Action Française, la Croix et les journaux cléricaux. Elle a été reproduite par le chanoine Collin dans une brochure intitulée : *L'Anticléricalisme poison allemand*, brochure que les moines assumptionnistes propagent et répandent partout. Elle fut enfin citée par ce grand nigaud de Gaudin, de Villaine, sénateur jobard et gobeur, à la tribune du Luxembourg.

Or, dans le Gaulois de ce matin, un écrivain catholique et orléaniste, M. Ernest Daudet, chez qui les passions politiques n'ont pas étouffé le sens critique, établit que cette lettre, le chancelier de Bismarck ne l'a jamais écrite.

En d'autres termes, cette lettre, arme que les cléricaux brandissent contre la République, est ce que tous les honnêtes gens appellent un faux.

le rédacteur de la Politique Étrangère du Figaro comme le féal du ministre germanophile Wille et par conséquent l'ennemi de l'alliance franco-russe, comme chargé de la mener, sinon de la détruire. Pour M. Léon Daudet, ce rédacteur du Figaro n'était rien moins qu'un espion. Renseigné de première main écrit-il, sur tous les dessous diplomatiques, il excellait à soulever les difficultés, d'un air innocent, à compromettre des liers, en un mot, à servir la Wilhelmstrasse.

« Et pour preuve de sa trahison, le lecteur de l'Action Française écrit :

« Il déservait la France à la douce, pour le suivre dans sa rallierie et de ses colonies, dans un journal conservateur comme le Figaro », les diplomates et les hommes d'Etat susceptibles de se renseigner.

## Histoires de brigands

Voilà que la Libre Parole veut singer l'Action Française.

Gendrol s'est mis en tête d'être aussi bête que Léon Daudet.

Des cambrioleurs ayant visité le magasin d'un bijoutier, il assure que ces cambrioleurs sont des juifs allemands qui étaient dans un camp de concentration et qu'un Juif de Sureset générale avait tout simplement libérés.

Ce Juif de Sureset générale, à propos des naturalisations avant la guerre, c'est évidemment M. Jacques Grumbach.

Gendrol reprend à son compte les diffamations colportées par Léon Daudet sur M. Jacques Grumbach — diffamations qui consistent l'un des chapitres les plus grotesques et les plus bouffons de l'Action Française.

Or, M. Jacques Grumbach est bien empêché de libérer les juifs allemands détenus dans les camps de concentration ; il est à la retraite depuis plusieurs années, et n'occupe plus aucun poste administratif, ni à la Sureset générale, ni ailleurs.

## Léon Daudet et le "Figaro"

**« Collusions »**  
Il paraît — c'est Léon Daudet qui l'affirme — que, dans la plaidoirie qu'il prononce en faveur de Maurras et de Daudet, dans la procès intenté par ces deux friponilles au Bonnet Rouge, et qui se put se plaider contradictoirement, l'Action Française n'aurait pas voulu entendre nos témoins. — Il paraît que l'avocat Martain de Rouz démontra la « collusion » de la « connivence » de Miguel Almeraya avec le prisonnier Ulmann.

Marie, j'ai vu... pas mal de choses. Mais je n'ai jamais vu, ô Marie, ton plaidoyer.

L'Action Française, cependant, avait annoncé qu'elle publierait sans tarder ce chef-d'œuvre d'éloquence polémique.

Elle n'en a rien fait. Et pourtant des semaines sont passées, et, grâce à l'argent de Paul Fournier, — cet argent qui n'a pas d'odeur, puisqu'il est passé au savon, — le journal des gens du Roy paraît tous les jours sur quatre pages.

Le temps ni la place n'ont manqué, mais, Marie, je n'ai pas vu ton... plaidoyer.

Est-ce que la démonstration de cette « collusion » serait faiblarde ?

**Mensonges**  
On lit dans la Libre Parole et dans d'autres gazettes de sacristie la note suivante :

Le Morning Post avait publié une dépêche de son correspondant en Hollande annonçant une visite secrète de M. Caillaux à la Haye, accompagné par un important personnage de son parti ; elle fut démentie par M. Ceccaldi qui assura que son ami n'avait pas quitté Mamey.

Or, le Morning Post revient sur cette affaire et publie la dépêche suivante, datée d'Amsterdam, 10 novembre :

« La Gazette de Francfort confirme le bruit que M. Caillaux a été à la Haye » et ajoute qu'un important personnage, le baron d'Estournelles de Constant, le ministre français bien connu, l'accompagna ».

Nous avons présenté cette note à M. d'Estournelles de Constant.

L'important sénateur de la Sarthe nous a répondu :

« Je n'ai pas quitté la France depuis la publication de la note ».

M. Joseph Caillaux avait déjà opposé un semblable démenti à ses racontars. Évidemment, si quelqu'un s'obstine à répandre ces fausses nouvelles, ce ne peut être qu'avec la volonté bien arrêtée de mentir.

## La Crise du Pétrole ERRATUM

Un effroyable « mastig » a rendu absolument incompréhensible la fin de l'article de notre directeur. Voici le passage rétabli :

Les raffineurs, pour obtenir que leurs navires, soumis aux lois anglaises, fussent laissés à leur disposition, durent demander l'appui du gouvernement.

C'était pour eux une nécessité vitale. L'Intendance le comprit. Mais elle crut assez faire, après avoir obtenu le consentement anglais, en exigeant pour les marchés de la guerre des prix avantageux.

Des besoins de la population civile, l'Intendance ne s'en inquiéta pas ! En sorte que ce qu'économisme le budget, c'est le public qui le paie !

En même temps, ce dédain des besoins populaires fit établir une évaluation très inférieure aux besoins réels de l'armée et du pays.

L'invasion, qui a séparé de nous une région habitée par le dixième de la population française, aurait cependant rétabli l'équilibre si l'on s'était tenu au programme primitivement arrêté.

Mais, même cela n'a pas été fait.

Nos administrations militaires set civiles ont rivalisé de stupidité et d'inertie, et, malgré tous les avertissements, ont refusé jusqu'à présent de donner aux raffineurs les moyens nécessaires à l'exécution du programme arrêté en commun.

Un exemple : Par l'initiative de l'Intendance et des Affaires étrangères, un des navires-clétiens qui nous approvisionnent est resté en Angleterre jusqu'à présent.

Un autre navire peut précisément transporter les 500.000 tonnes de pétrole qu'il manque à la France !

Pour diminuer la consommation et éviter que le déficit augmente, on impose à la population civile des prix exorbitants.

Surtout, ne plaignez pas les raffineurs. Leur sort n'en est que meilleur : ils vendent moins, mais ils gagnent beaucoup plus.

Seul le public — et particulièrement les classes pauvres — pâtit.

Cette situation, bien entendu, ne peut que

## Les Prix Nobel

Stockholm, 12 novembre. — L'Académie des sciences de Stockholm a décerné le prix Nobel de chimie pour 1915 à M. R. Willstätter, professeur à Berlin.

Le prix Nobel de physique pour la même année sera partagé entre MM. W.-H. Bragg, professeur à Leeds, et son fils, M. W.-L. Bragg, de Cambridge, pour leurs mérites dans l'examen des structures des cristaux par les rayons X.

Quant au prix Nobel pour la littérature, il est question de l'attribuer à l'écrivain anglais H.-G. Wells.

## L'Emprunt est voté

La Chambre a voté, hier, l'emprunt, à l'unanimité.

Le Sénat le votera lundi.

C'est au pays, maintenant, de couvrir ce grand emprunt français qui nous permettra de faire face largement à toutes les dépenses de la guerre.

M. Ribot adressait, hier, au peuple de France, un émouvant appel :

« Quelle se lève, l'armée de l'épargne française ! Comme celle qui est au front, elle constitue l'armée de France. Saluons-la, Messieurs ; elle nous aidera à combattre et à vaincre. »

Le peuple de France répondra à cet appel. Il assurera ainsi la victoire.

## Hindenburg et le Kaiser

Londres, 13 novembre. — On télégraphie Petrograd au Times :

« Les Allemands faits prisonniers par les Russes sur le front nord, racontent que le Kaiser, dans sa récente entrevue avec le maréchal Hindenburg, a insisté sur la nécessité d'une nouvelle tentative pour forcer la Dvina, à n'importe quel prix. Le maréchal Hindenburg demanda alors des renforts, que l'Empereur refusa en déclarant qu'il ne pouvait pas retirer un seul soldat des autres fronts. »

Une conférence militaire eut lieu ensuite, au cours de laquelle Hindenburg notifia qu'il était prêt à remettre sa démission, si l'Empereur persistait à exiger la prise de Riga et de Dvinsk.

Les Allemands croient que leur situation s'améliorera lorsque le golfe de Riga et la Dvina seront gagnés. Mais le colonel Clerget dans l'« Invalide Russe », fait remarquer que l'obstacle insurmontable opposé à l'avance de l'ennemi n'a pas été la rivière, mais la ténacité et l'héroïsme des troupes russes. (L'Information).

## Les Cafards de "La Croix"

L'ex abbé Martain, qui fut assumptionniste et collabora, sous la signature « M. Charles », à la Croix, la feuille du R. P. Bailly et de ses moines anticléricals, nous écrit au sujet des articles dans lesquels nous l'avons mis en cause :

« J'ai compté, nous dit-il, parmi les plus fidèles et les plus fréquents collaborateurs de la Croix. C'est vrai : cela, d'août 1907 à mai 1912.

« Je tenais une place importante à la rédaction de la Croix. Trop importante, sans doute, au gré de ceux qui ont tout fait pour m'évincer. Car j'ai cette spécialité d'être un moine expulsé par des

## Bourse de Paris

Marché calme avec un volume d'affaires très restreint. Les établissements de crédit et les industrielles russes sont fermes ; en coulisses, les valeurs des caoutchoucs témoignent de quelque animation et s'inscrivent en sensible progrès.

Fonds d'Etat. — Français 3.010, 66 ; 3 1/2 0/0 80 ; Extérieur 83 20.

Actions diverses. — Banque de Paris, 885 ; Lyonnais, 904 ; Banque de Sibirie, 1092.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL  
TROIS HEURES

En dehors de quelques actions d'artillerie en Artois, et en Champagne au sud de Saint-Souplet, on signale, au cours de la nuit, de vifs combats à la grenade dans la région de Chaumes ainsi qu'au sud de Somme-Py dans la région de la Butte de Souain.

## Le Frère de Lucien Daudet

Léon Daudet continue à raconter des histoires de brigands et à lancer des défis — quitte à se réfugier ensuite à l'abri de la prescription.

Mais il continue à garder un silence de muet sur la singulière démarche que fit un jour à la Préfecture de Police son petit frère Lucien, que persécutait un jeune secrétaire intime, trop intime.

## Sous notre Bonnet

Tout comme Léon Daudet, les Goncourt, jadis, composèrent des souvenirs c'est leur journal. Ce journal fut publié à la mort du dernier Goncourt. Mais il ne fut pas publié intégralement. Les Goncourt disaient leur mot sur un tas de gens, qui furent leurs hôtes et dont ils ne pensaient aucun bien. Or, tous ces gens n'étaient pas morts quand le dernier Goncourt mourut. Aussi réservait-on à plus tard la publication intégrale du journal — à plus tard, c'est-à-dire, pour être plus exact, à l'an 1916.

Or, les membres de l'Académie Goncourt, héritiers littéraires des deux frères, viennent de décider de ne pas publier encore le texte intégral du journal. Ils l'ajourneront une fois encore.

Léon Daudet fait partie de cette Académie Goncourt. Il y exerce même une certaine influence.

On nous assure que c'est lui qui obtint le nouvel ajournement de la publication intégrale du journal.

Il est, dans ce journal, trop, beaucoup trop question de la famille Daudet.

Léon n'envie pas que d'autres que lui, même des intimes comme Goncourt, parlent de lui et de ses amis.

Ces craintes sont parfaitement explicables : il y a des choses qu'il veut mieux tenir cachées — sinon ignorées, car...

## Mensonges

On lit dans la Libre Parole et dans d'autres gazettes de sacristie la note suivante :

Le Morning Post avait publié une dépêche de son correspondant en Hollande annonçant une visite secrète de M. Caillaux à la Haye, accompagné par un important personnage de son parti ; elle fut démentie par M. Ceccaldi qui assura que son ami n'avait pas quitté Mamey.

Or, le Morning Post revient sur cette affaire et publie la dépêche suivante, datée d'Amsterdam, 10 novembre :

« La Gazette de Francfort confirme le bruit que M. Caillaux a été à la Haye » et ajoute qu'un important personnage, le baron d'Estournelles de Constant, le ministre français bien connu, l'accompagna ».

Nous avons présenté cette note à M. d'Estournelles de Constant.

L'important sénateur de la Sarthe nous a répondu :

« Je n'ai pas quitté la France depuis la publication de la note ».

M. Joseph Caillaux avait déjà opposé un semblable démenti à ses racontars. Évidemment, si quelqu'un s'obstine à répandre ces fausses nouvelles, ce ne peut être qu'avec la volonté bien arrêtée de mentir.

# LA VIE DE PARIS

## Jamais plus !

Dans la cour de l'hôpital, on lit, sur quatre coins du corbillard, les draps qui flotteront sur le cercueil drapé des trois couleurs.

C'est un ploupin de France, qui s'en va. Jadis pareil à un joujou d'un sou, dans sa tenue qui l'enjolait, avec les gants blancs dont ses mains de paysan ou d'ouvrier prenaient mal l'accommodance, il était devenu l'homme farouche qui se bat.

Puis il est tombé. De la plate qui fut faite à son flanc, le pays entier sauta, comme une mère meurt un peu quand son fils est frappé. C'est pourquoi, derrière le cercueil, une vieille femme titube le cœur épuisé de larmes répandues, les yeux vides d'autre pensée que celle-ci, devant qui tout s'efface : — Jamais plus !

Derrière le cercueil, une vieille femme titube le cœur épuisé de larmes répandues, l'habit en tête, une seule pensée qui la dévore et à qui deux mots suffisent tranchants telle la hache du bourreau : — Jamais plus !

Mots terribles ! Ils contiennent l'effroi de l'âme douloureuse ; ils marquent l'incorrigible arrêt dont nul tribunal ne cassera la sentence ; ils sont le cri d'horreur au seuil du néant, devant lequel la raison paraît sombrer.

Sur le poche de l'hôpital, des femmes se pressent, qui ne connaissent pas le mort, mais dont la pitié se fait soldate de l'atrocité douloureuse.

A la voir, je me remémore la photographie d'un groupe de femmes allemandes venues consulter la liste de leurs morts.

Pour les femmes du peuple de là et d'ici, combien vous vous ressemblez. Combien, devant la souffrance, cette mère qui, à Berlin, éprouve un mouchoir sur sa bouche pour étouffer ses sanglots, est proche de celle-ci que des parents doivent soutenir pour qu'elle ne s'abîme pas sur le pavé.

— Jamais plus ! Jamais plus ! Les ententes nous bien, lamentables femmes de tous les pays, ces deux mots. Ils ont courbé vos têtes ; ils ont mis des cheveux blancs à vos tempes ; ils ont fait de vous de vieilles mendiantes de tendresse filée à qui l'écho jette.

— Jamais plus !  
Fanny Clar.

## La Folie des Frais

De six sous à 15 fr. 70

Le général Gallieni a décidé de supprimer les papeteries exagérées de l'administration militaire.

C'est une mesure à laquelle la nation donnera son approbation.

Nous l'avons déjà dit : La bureaucratie étouffe la France.

Ce que le ministre de la guerre va faire dans l'Armée, il faudrait que le Parlement le fasse — à défaut des pouvoirs publics — dans la papeterie civile.

Toutes les procédures inutiles doivent être supprimées.

On nous a signalé une question qui intéresse au plus haut point les classes laborieuses.

Il s'agit de la saisie-arrêt sur les traitements inférieurs à 2.000 francs.

Avec la loi du 12 janvier 1895, les frais de saisie-arrêt sont de 10 fr. 30.

Aujourd'hui, en raison d'une loi votée par le Sénat, ces frais sont portés à la somme de 15 fr. 70.

Bien entendu, on augmentait les dépenses du justiciable, on a augmenté, en même temps, les inévitables formalités.

Ainsi, X. devait à Y. 20 francs. X. ne pouvait pas. Conformément à la loi de 1895, X. signait un billet en une reconnaissance.

Il le signait volontiers, car à défaut de cette pièce, le créancier est tenu à faire valoir ses droits dans un délai de deux ans, s'il ne peut pas qu'intervienne la prescription biennale.

Ce billet se décrit à l'ordre du créancier, lequel a ce dernier un délai de cinq années pour réclamer le paiement. Le délai, pour la reconnaissance, était porté à trente ans.

**Innovations**  
Maintenant, contrairement à l'ancienne loi, on ne peut utiliser ni le billet à ordre, ni la reconnaissance.

Le débiteur est convoqué en conciliation devant le juge de paix. Après cette conciliation, il est appelé, une nouvelle fois, par intervention de l'huissier, devant le même juge de paix, lequel émet son avis au sujet de l'opportunité de la saisie-arrêt.

Si le débiteur n'a pas l'intention de contester sa dette, il ne se rend pas à la conciliation du magistrat. Celui-ci refuse la saisie-arrêt et renvoie les parties à se pourvoir devant lui selon le droit commun. Une complication surgit.

Le créancier retourne chez l'huissier, et

appelle à nouveau son débiteur devant le tribunal, par citation sur papier timbré.

Vous n'avez pas la naïveté de croire que l'Etat est assez généreux pour ne rien réclamer à ses justiciables ?

Il est naturel de faire payer cher ce papier spécial que nous connaissons trop en France sous le nom de papier timbré.

Cette démolition coûte au débiteur la somme de 5 fr. 85. Et ce n'est pas tout.

Le jour de la comparution, si le débiteur ne se présente pas, n'ayant aucune objection à élever au sujet de la demande de paiement, il sera rendu contre lui un jugement par défaut. Coût : 6 francs.

**Et ce n'est pas tout !**

Ce jugement est sans valeur au cas où il ne serait pas porté à la connaissance du débiteur par une nouvelle pièce.

Est-il nécessaire d'ajouter que délivrer cette pièce, c'est encore une occasion d'arracher au malheureux justiciable des frais évalués en moyenne à 5 francs ?

Ceux qui sont atteints par cette procédure inutile, créée par la loi votée au mois de mai dernier, appartiennent aux classes sociales peu élevées.

Ce sont l'ouvrier, le petit employé dont les salaires ne leur permettent pas de vivre autrement qu'à crédit.

Dans quelques jours, le Sénat examinera la loi votée par la Chambre.

Nous croyons exprimer le vœu général en demandant à la Haute-Assemblée de rectifier l'erreur commise involontairement au Palais-Bourbon.

Contraindre les gens du peuple à payer, après la guerre, 15 fr. 70 de frais au lieu de 6 fr. 30, serait le plus injuste et le plus maladroite des mesures législatives.

Il importe en ce moment de nous protéger contre la papeterie.

Le meilleur moyen de venir en aide à la classe ouvrière, qui a vu ses salaires diminuer pour la défense de la Patrie, est de supprimer les frais de justice.

Où le Parlement osera accomplir cet acte de courage, il y aura quelque chose de changé en France.

Léon Pédada.

## L'ouragan de cette nuit

Durant toute la nuit, le vent a continué de souffler en tempête sur Paris et la banlieue.

Cette dernière fut particulièrement atteinte.

Il est impossible de dénombrer le nombre des cheminées abattues et de gouttières de zinc ou de fer blanc qui gisent sur les trottoirs. Avec le manque d'éclairage, les malheureux voyageurs revenant de Paris par les derniers trains ont regagné leur domicile en hutant et en se couvrant contre tous ces amas de ferrailles. Quantité de cyclistes ont été jetés bas de leur machine. Innombrables chutes de piétons, mais pas d'accidents graves à signaler.

Vers huit heures du soir, au-dessus de la banlieue ouest, dominant le bruit de la rafale, on a entendu le roulement de moteurs d'avions. En même temps, les projecteurs électriques zébraient la nue de leurs rayons fulgurants. L'électricité s'éteignit brusquement et beaucoup de bees de gaz ayant été soufflés par la tempête, le bruit se répandit aussitôt d'un raid de zeppelins.

Des astronomes d'occasion expliquaient que le vent était très bas, que les couches supérieures de l'atmosphère jouissaient d'une parfaite tranquillité, et que dirigeables et avions avaient là-haut la voie libre.

D'aucuns déjà songeaient à descendre dans les caves. Mais le courant électrique fut bientôt rétabli, les projecteurs s'éteignirent, les avions regagnèrent leurs hangars et chacun se fit conclure.

Dans le bois de Boulogne et le parc de Saint-Cloud, de gros arbres ont été déracinés.

## LE SALON DE LA MIDINETTE

Le vernissage de l'inauguration de l'exposition des « Cocardes de Mimi Pinson » a eu lieu, au Petit Palais, où la veille, Mme Poincaré avait fait une longue visite.

On sait que ces cocardes, façonnées par les mains habiles des petites ouvrières de Paris, sont destinées aux soldats du front.

De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie, notamment MM. Daladier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts; Mithouard, président du conseil municipal; Deville, président de la commission des Beaux-Arts; Delanney et Laurent, préfets de la Seine et de police, etc., le général Gallieni était représenté.

Deux discours ont été prononcés par MM. Mithouard et Delanney.

M. Delanney a terminé ainsi le sien : « Patrie et cocardier par excellence, la Ville de Paris se devait d'abriter cette Exposition. Avant de partir pour le front, ces cocardes méritaient bien de recevoir asile dans le Palais de l'Art français et moderne.

Ces sont bien charmantes vos cocardes, Mimi Pinson, dans leur fraîcheur de

leurs qui viennent de s'offrir à la lumière, mais qu'elles seront plus belles encore à leur retour. Froissées, noircies, mises en défilé par la mitraille, elles seront sans doute façonnées d'autre manière, mais vous n'en serez point jalouse, n'est-ce pas vrai ? Elles sortiront des mains de la Victoire. »

Mlle Brunet, de l'Opéra-Comique, et le chœur de Mimi Pinson, sous la direction du maître Charpentier, exécutèrent une cantate, avec des paroles de Maurice Donnay. Puis l'exposition vitrée, la Marseillaise résonna.

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

« Ajoutons que ce « Salon de la Midinette » restera ouvert au public pendant un mois et que le montant des entrées — 1 franc par personne — sera versé dans les caisses de solidarité artistique et d'assistance françaises et belges. »

action, quel que soit le degré de libération du

Ateliers de construction Joseph Paris. — Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société financière franco-américaine. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.

Société métallurgique de Valenciennes. — Les produits bruts se sont élevés à 1.947.033 fr. Pour l'exercice 1914-15, le bénéfice réalisé est de 13.355 fr., somme qui a été portée au fonds de provision temporaire. L'affectation en sera déduite des que les circonstances seront redevenues normales.